

BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) FIX TO SPREAD NOTE 2022/2



Document promotionnel



**BNP PARIBAS
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

Obligation structurée



8 ans



Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance



4 coupons annuels fixes et 4 coupons annuels variables



Profil conservateur à dynamique



Coupons soumis au précompte mobilier

La **BNP PARIBAS FORTIS FUNDING (LU) FIX TO SPREAD NOTE 2022/2** (en abrégé BP2F Fix TO SPREAD NOTE 2022/2) est un titre d'emprunt émis par BNP Paribas Fortis Funding (LU) et garanti par BNP Paribas Fortis SA. En y souscrivant, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à verser un coupon annuel et à rembourser le capital investi (hors frais) à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, vous risquez donc de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de ne pas retrouver le montant investi, à l'échéance.

Principales caractéristiques

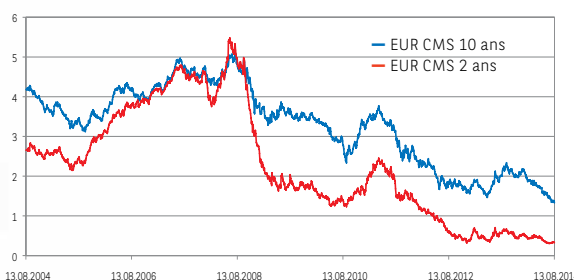
- ✓ Maturité de 8 ans.
- ✓ Droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant.
- ✓ Droit à 4 premiers coupons annuels fixes de 2,25% (brut) suivis de 4 coupons annuels variables, compris entre 0% et 5%. Il est à noter que la probabilité d'obtenir un coupon maximal de 5% est très limitée.
- ✓ Le montant des coupons variables sera égal à 2 fois l'écart positif entre le taux EUR CMS 10Y et le taux EUR CMS 2Y, avec un minimum de 0% et un maximum de 5%.
- ✓ À l'échéance, le rendement actuariel brut variera donc entre un minimum de 0,95% et un maximum de 3,32% (avant déduction du précompte mobilier).



Les taux EUR CMS

Les taux EUR CMS - *Constant Maturity Swap* - sont des taux de référence utilisés par les banques pour les prêts interbancaires libellés en EUR sur différentes maturités.

Évolution des taux EUR CMS 2Y et EUR CMS 10Y sur 10 ans



Source: Bloomberg.
Données arrêtées au 13.08.2014.

Les données du passé ne constituent en aucun cas une garantie pour le futur.

BNP Paribas Fortis publie quotidiennement les taux EUR CMS sur http://cib.bnpparibasfortis.com/Markets/Legal/ISDAFIX_CMS_Ratings.pdf



Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

La période de souscription court du 30 août à 9 h au 30 septembre 2014 à 16 h.

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus (voir partie B des Final Terms).

Pour en savoir plus ou pour souscrire:



dans toute **agence BNP Paribas Fortis**



auprès du **Service Clients** au n° **02 433 41 31**



via **PC banking** sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions



4 coupons annuels fixes suivis de 4 coupons annuels variables

Cette obligation structurée donne droit à la distribution de 4 coupons annuels fixes. Le montant des quatre derniers coupons annuels est quant à lui couplé à l'écart séparant le taux court et le taux long. En période de politique monétaire neutre ou accommodante, cet écart est généralement positif (taux longs supérieurs aux taux courts). Par contre, une politique monétaire très restrictive (taux courts élevés), pour freiner l'inflation par exemple, peut donner lieu à une courbe des taux inversée (taux courts supérieurs aux taux longs). Dans un tel cas, le coupon annuel sera nul.

- Les 4 premiers coupons sont fixés à 2,25% (brut).
- Les 4 derniers coupons sont variables et compris entre un minimum de 0% et un maximum de 5% (brut).
La probabilité d'obtenir un coupon maximal de 5% est toutefois limitée.

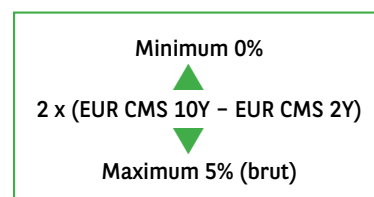
Calcul des 4 coupons variables

Le montant de chaque coupon variable sera déterminé par l'écart séparant le taux EUR CMS 10Y du taux EUR CMS 2Y et calculé comme suit:

$$2 \times (\text{EUR CMS 10Y} - \text{EUR CMS 2Y}).$$

Le résultat ainsi obtenu sera pris en compte avec un maximum de 5%.

Si le taux EUR CMS 2Y est supérieur au taux EUR CMS 10Y, le coupon sera nul.



Évolution de l'écart entre les taux EUR CMS 10Y et EUR CMS 2Y sur les 10 dernières années



Source: Bloomberg.

Données arrêtées au 13.08.2014.
Les informations du passé ne constituent pas un indicateur fiable de résultats futurs.

Exemple

Au 13.08.2014, les taux EUR CMS 2Y et EUR CMS 10Y étaient respectivement de 0,327% et de 1,328%. Si un coupon avait été calculé sur cette base, il aurait été de:

$$2 \times (1,328 - 0,327) = 2,002\% \rightarrow \text{Coupon de } \mathbf{2,002\% \text{ (brut)}}$$

Tableau récapitulatif

| | Date d'observation des taux EUR CMS 2Y et 10Y | Coupon annuel brut | Date de distribution |
|---|---|---|----------------------|
| 1 | / | 2,25% | 13.10.2015 |
| 2 | / | 2,25% | 13.10.2016 |
| 3 | / | 2,25% | 13.10.2017 |
| 4 | / | 2,25% | 15.10.2018 |
| 5 | 10.10.2019 | 2 x (EUR CMS 10Y - EUR CMS 2Y), avec un minimum de 0% et un maximum de 5% | 14.10.2019 |
| 6 | 09.10.2020 | | 13.10.2020 |
| 7 | 11.10.2021 | | 13.10.2021 |
| 8 | 11.10.2022 | | 13.10.2022 |

Scénarios de rendement

Donnés à titre purement illustratif du mode de calcul du rendement, les scénarios suivants ne constituent pas une garantie quant au rendement final.

| Scénario défavorable | Scénario neutre | Scénario favorable ² |
|--|---|--|
| Les 4 coupons variables sont tous de 0% | Coupon n° 5 = 2% Coupon n° 6 = 1,20% Coupon n° 7 = 1,24% Coupon n° 8 = 1,60% | Les 4 coupons variables sont tous de 5% (brut) |
| Le rendement actuariel brut ¹ à l'échéance est de 0,95% | Le rendement actuariel brut ¹ à l'échéance est de 1,69% | Le rendement actuariel brut ¹ à l'échéance est de 3,32% |

¹ Sur la base du prix d'émission de 101,50%, avant déduction du précompte mobilier.

² Ce scénario favorable est purement théorique, sa probabilité d'occurrence étant proche de 0%.



Principaux risques

- ✓ **Risque de contre-performance:** en cas d'inversion de la courbe des taux (taux longs inférieurs aux taux courts), le coupon variable sera nul.
- ✓ **Risque de crédit:** en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital investi, à l'échéance.
- ✓ **Risque de liquidité:** cette obligation structurée n'est pas cotée sur un marché réglementé. BNP Paribas Fortis en assurera la liquidité en se portant acquéreur ou le cas échéant vendeur, sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait revendre ses titres avant l'échéance ou acheter ces titres une fois la période de souscription terminée devra les vendre/acheter au prix déterminé par BNP Paribas Fortis en fonction des paramètres de marché du moment (voir ci-dessous) qui pourraient amener à un prix inférieur à la valeur nominale par coupure (1.000 EUR). Ce prix sera fixé avec une fourchette achat/vente de maximum 1% dans des conditions normales de marché (hors frais de courtage et taxe sur opérations de bourse; voir rubriques "Frais" et "Fiscalité", en page 4).
- ✓ **Risque de fluctuation du prix du titre (risque de marché):** le droit au remboursement à 100% de la valeur nominale ne vaut qu'à l'échéance. Dans l'intervalle, le prix de cette obligation structurée fluctuera, à la hausse comme à la baisse, en fonction de paramètres tels que la santé financière de l'émetteur et du garant et l'évolution des taux d'intérêt.



Pour quel investisseur?

Cet instrument complexe s'adresse plus particulièrement à des investisseurs expérimentés présentant un **profil de risque conservateur à dynamique**. Nous vous recommandons d'investir dans ce produit seulement si vous avez une bonne compréhension de ses caractéristiques et notamment si vous comprenez quels risques y sont liés. BNP Paribas Fortis devra établir si vous disposez des connaissances et de l'expérience suffisantes de ce produit. Dans le cas où celui-ci ne serait pas approprié pour vous, la banque doit vous en avertir.

Si la banque vous recommande un produit dans le cadre d'un conseil en investissement, elle devra évaluer si ce produit est adéquat en tenant compte de vos connaissances et expérience de ce produit, de vos objectifs d'investissement et de votre situation financière.

Vous trouverez plus d'informations sur les différents profils de risque sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Profil d'investisseur.

Avant de prendre une décision d'investissement de sa propre initiative, il est recommandé à tout investisseur de prendre connaissance du contenu du Prospectus et plus particulièrement de la section "Facteurs de risque" ainsi que de notre "Brochure d'information - Instruments financiers". Ces documents sont disponibles dans toute agence BNP Paribas Fortis et sur notre site web www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > MiFID > En savoir plus sur MiFID.



Prospectus

Le **Prospectus** est constitué:

- du **Prospectus de base** du programme "Euro Medium Term Note Programme" (EMTN) daté du 13 juin 2014, rédigé en anglais et approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg,
- de ses **trois suppléments**, respectivement datés du 26 juin 2014, 11 juillet 2014 et du 4 septembre 2014,
- du **résumé** spécifique à l'émission, rédigé en français, et
- des **Final Terms** datées du 29 août 2014.

Ces documents ainsi qu'un résumé en français du Prospectus de base sont disponibles gratuitement sur le site www.bnpparibasfortis.be/emissions

Principales caractéristiques de cette émission



Description

Émetteur: BNP Paribas Fortis Funding (en abrégé "BP2F"), filiale luxembourgeoise de BNP Paribas Fortis SA.
Garant: BNP Paribas Fortis SA. La garantie ne s'applique qu'en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur.
Rating du garant: A2 (*negative outlook*) chez Moody's, A+ (*negative outlook*) chez Standard & Poor's et A+ (*stable outlook*) chez Fitch. Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

Titres

- Valeur nominale par coupure: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 10 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
- Code ISIN: XS1090392504 – Série 839.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif et régis par le droit anglais.
- Cette obligation structurée ne sera pas cotée sur un marché réglementé (voir "Risque de liquidité" en page 3).



Risque

Les principaux risques que présente cette obligation structurée sont décrits en page 3.



Durée

Date d'émission et de paiement: 13 octobre 2014.

Prix d'émission: 101,50% de la valeur nominale. Le prix d'émission inclut une commission de placement de 1,50% et une commission annuelle de 1% maximum pour la distribution de l'obligation structurée (voir rubrique "Frais" ci-dessous).

Échéance: 13 octobre 2022, soit une durée de 8 ans.

Prix de remboursement: droit au remboursement à 100% du capital investi (hors frais) à l'échéance, sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur ou du garant.



Rendement

- **Sous-jacent:** écart entre le taux EUR CMS 10Y et le taux EUR CMS 2Y.
- **Droit à 8 coupons annuels** dont les 4 premiers sont fixés à 2,25% (brut) et les 4 suivants seront variables et compris entre un minimum de 0% et un maximum de 5% (brut). La façon dont ces 4 coupons seront déterminés est décrite en page 2.
- Dates de distribution des coupons: voir tableau en page 2.
- Dates d'observation pour les 4 coupons variables: voir tableau en page 2.



Frais

Frais

- **Service financier:** gratuit auprès de BNP Paribas Fortis en Belgique.
- **Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.
- **Frais de courtage:** pour une information détaillée sur les frais relatifs à la vente et au rachat des titres après la période de souscription, veuillez vous référer à la brochure "Tarification des principales opérations sur titres" disponible gratuitement en agence ou sur www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer > Infos utiles > Frais et taxes.

Commissions supportées par l'investisseur particulier et comprises dans le prix d'émission de 101,50%

- Commission de placement unique de 1,50%. À la date d'émission, l'émetteur rétrocédera cette commission à BNP Paribas Fortis en sa qualité de distributeur.
- Commission annuelle pour la distribution et la promotion de l'obligation structurée et à titre d'apporteur d'affaire de 1% maximum de la valeur nominale des titres, perçue par le distributeur.

L'investisseur potentiel est invité à consulter le Prospectus pour plus d'informations sur ces commissions.



Fiscalité

Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique

Selon la législation actuellement en vigueur, les revenus de titres de créances encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 25%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

Taxe sur opérations de bourse (TOB)

- Pas de TOB sur le marché primaire (c'est-à-dire lors de la période de souscription).
- TOB de 0,09% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 650 EUR par opération).



Documentation

La documentation relative à cette obligation structurée est décrite en page 3.

L'investisseur qui aura déposé ses titres en compte-titres BNP Paribas Fortis pourra en suivre l'évolution de la valeur au jour le jour via PC banking. BNP Paribas Fortis communiquera aux investisseurs toute modification importante au sujet du profil de risque et/ou de la valeur du BP2F FIX TO SPREAD NOTE 2022/2 via www.bnpparibasfortis.be/emissions

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produite et distribuée par BNP Paribas Fortis SA. Il ne constitue ni du conseil en investissements ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements.